



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 10 AVRIL 2019

Le Président, Monsieur François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15. Il explique que Monsieur Philippe DEPIERRE, suite à son élection tacite à la Municipalité, n'est plus Président ni membre du Conseil et pas encore Municipal, raison pour laquelle il siège dans le public.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel - 2. Assermentation de 3 nouveaux conseillers/conseillères - 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2018 - 4. Élection du Président du Conseil jusqu'au 30 juin 2020 - 5. Élection des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents du Conseil jusqu'au 30 juin 2020 - 6. Élection des scrutateurs du Conseil jusqu'au 30 juin 2020 - 7. Élection d'un nouveau membre pour la Commission de Gestion - 8. Élection d'un nouveau membre pour la Commission Sécurité Village - 9. **Préavis N° 1/2019** - Demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 190'000. TTC en vue de la révision du Plan général d'affectation et de son Règlement des constructions - 10. Mention des préavis à venir - 11. Communication(s) du Président - 12. Communication(s) de la Municipalité - 13. Assermentation de Monsieur Philippe Depierre, nouveau municipal - 14. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

36 conseillers présents, 5 excusés et 1 absent. Sont également excusés Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, et Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal des finances.

2. Assermentation de 3 nouveaux conseillers/conseillères

À la suite de la démission de Madame Merja MURDOCH et de Monsieur Anthony MURDOCH, puis l'élection à la Municipalité de Monsieur Philippe DEPIERRE, le Président invite devant l'assemblée les 3 suppléants : Mesdames Fabienne BAUMANN et Barbara HENRY, ainsi que Monsieur Stéphane DOEBELI. Il leur lit le texte d'assermentation selon la Loi sur les communes, article 9, et les prie de formuler leur promesse. L'assemblée les applaudit.

Avec l'assermentation des nouveaux conseillers, l'effectif de la séance monte à 39 conseillers.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2018

Le procès-verbal est approuvé par une large majorité avec 35 oui et 3 abstentions.

4. Élection du Président du Conseil jusqu'au 30 juin 2020

Monsieur VAUTIER passe la parole à Monsieur Christophe HABISREUTINGER, vice-président. Celui-ci annonce la candidature à l'élection du Président du Conseil de Monsieur François VAUTIER et demande s'il y a d'autres candidatures. Cela n'étant pas le cas, Monsieur François VAUTIER est élu Président du Conseil par acclamation. Celui-ci remercie l'assemblée et reprend la parole.

5. Élection des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents du Conseil jusqu'au 30 juin 2020

Le Président propose à la vice-présidence en premier Monsieur Christophe HABISREUTINGER et demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas. Monsieur Pierre-André CUVIT propose ensuite comme 2^{ème} vice-président Monsieur Albert BOLAY, qui accepte. En l'absence d'autres propositions, tous deux sont élus vice-présidents à l'unanimité.

6. Élection des scrutateurs du Conseil jusqu'au 30 juin 2020

Le Président rappelle les noms des 3 scrutateurs actuels, après l'élection de Monsieur BOLAY comme 2^{ème} vice-président : Madame Karin VITALE, et Messieurs Olivier MONTAGUTI et Bastien MORAX, et leur demande s'ils souhaitent poursuivre, ce qui est le cas pour chacun d'entre eux. Il demande ensuite qui se porte candidat pour remplacer Monsieur BOLAY. Se présente Monsieur Philippe MEIER. En l'absence d'autre candidature, celui-ci est élu.

7. Élection d'un nouveau membre pour la Commission de Gestion

Le Président explique que le départ de Monsieur Anthony MURDOCH rend nécessaire l'élection d'un nouveau suppléant. Il précise qu'une même personne ne peut siéger à la fois à la Commission de Gestion et à celle des Finances. Monsieur Olivier MONTAGUTI se présente. Il n'y a pas d'autre candidat et il est donc élu. Cette commission est complète jusqu'au 30 juin 2020.

8. Élection d'un nouveau membre pour la Commission Sécurité Village

De même, Monsieur VAUTIER explique que la démission de Madame Merja MURDOCH laisse vacant un poste dans cette commission et que les nouveaux conseillers peuvent se présenter. Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE se présente. En l'absence d'autre candidat, il est élu jusqu'au 30 juin 2020.

L'assemblée applaudit chacune des personnes élues.

9. Préavis N° 1/2019 : Demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 190'000.- TTC en vue de la révision du Plan général d'affectation et de son Règlement des constructions

Monsieur le Président donne la parole à la Municipale Madame Evelyne VOGEL.

Celle-ci présente le préavis soumis à approbation, en rappelant que la révision du Plan général d'affectation (PGA) est nécessaire depuis l'adoption de la LAT en votation en 2013. La réflexion portera sur les aspects suivants : le dimensionnement des zones à bâtir, pour lequel le nouvel article 15 de la LAT est très contraignant, le développement de la commune et la limite de croissance des habitants, le maintien de la verdure, les équipements destinés aux familles et aux personnes âgées, le milieu naturel à protéger compatible avec le développement des activités. Les phases clés du processus sont l'examen préliminaire, puis l'examen préalable du PGA, et finalement l'enquête publique. Un questionnaire d'examen préliminaire, mis à disposition, permettra d'identifier toutes les problématiques. Selon le calendrier, l'entrée en vigueur est fixée à novembre 2021, si tout va bien.

Le détail des montants prévus complète le préavis.

Monsieur VAUTIER remercie et donne la parole à Madame Patricia AUDETAT, rapporteuse de la Commission Construction et urbanisme. Celle-ci félicite le nouveau Président du Conseil et lit le rapport de commission, qui recommande l'acceptation du préavis. Deux points sont relevés : le choix judicieux du mandataire en la personne de Monsieur Patrick Vallat, la consultation du Conseil à chaque étape du processus, ainsi que l'effort de communication à la population avec des séances d'information. La commission est particulièrement séduite par ces derniers points et se réjouit de participer au projet.

Le Président remercie et passe la parole au nouveau président de la Commission des Finances, Monsieur Roman DAEPPEN. Celui-ci félicite les nouveaux élus et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers.

Il lit le rapport de commission, dont la position rejoint celle de la Commission Construction et urbanisme. Il rappelle que la mise en œuvre communale de la LAT s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire strict offrant peu de marge de manœuvre aux autorités. Il ajoute qu'il s'agit d'un instrument capital pour le développement de la commune. Comme doivent le faire toutes les autres communes, Trélex choisit un prestataire, l'entreprise Vallat Partenaire SA, experte dans le domaine, qui a déjà œuvré pour la commune et dont les honoraires sont estimés adéquats. Les propositions financières du préavis sont en ligne avec les capacités du village. La Commission des Finances recommande d'accepter le préavis.

Monsieur DAEPPEM ajoute qu'il invite le Bureau à imprimer les rapports en noir et blanc sauf en cas de nécessité de la couleur. Monsieur VAUTIER prend note de la remarque.

Le Président remercie pour les commentaires et ouvre la discussion. Monsieur Philippe MEIER demande de quand date le plan directeur de la commune et si les données sur lesquelles porte le préavis sont utilisables. Madame VOGEL le lui confirme. En général, les PGA sont valables 15 ans.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND demande si le rendu du document final est bien fixé à dans 5 ans.

Madame VOGEL répond que le calendrier est contraignant sur la date limite de janvier 2023. Le travail peut être fait correctement en 2 ans et demi, mais le Canton peut aussi repousser l'échéance.

L'assemblée n'ayant ni question ni commentaire, Monsieur le Président passe au vote.

Le préavis n° 1/2019 est accepté à l'unanimité.

10. Mention des préavis à venir

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cédric MARZER qui annonce un préavis pour l'une des prochaines séances concernant la réfection des pompes des Migerendes.

Mesdames Evelyne VOGEL et Odile ROCHAT n'ont pas de préavis à annoncer pour la prochaine séance.

11. Communications du Président

Monsieur le Président adresse les communications suivantes au Conseil :

- Il félicite Madame Odile ROCHAT pour sa nomination comme Cheffe du Service des Sports de la Ville de Nyon, la remercie au nom du Conseil pour son engagement au service de la commune de Trélex, ainsi que pour sa disponibilité et sa bonne humeur. Il lui exprime les remerciements du Bureau et lui remet un bouquet de fleurs au nom du Conseil et de la Municipalité. Madame ROCHAT remercie, l'assemblée l'applaudit.
- Il remercie et félicite également Monsieur Philippe DEPIERRE pour son accession à la Municipalité et le remercie pour tout ce qu'il a apporté au Conseil et à la commune en tant que Président du Conseil. Il insiste sur l'excellence de la collaboration et de l'ambiance au sein du Bureau. En signe de remerciement, il lui remet des bouteilles de vin. L'assemblée l'applaudit.
- Il rappelle la manifestation du 3 septembre 2019 en l'honneur de Monsieur Yves RAVENEL comme Président du Grand Conseil. Les conseillers seront invités à la partie officielle qui débutera vers 15h-15h30. Un tout-ménage sera envoyé à la population pour la partie festive.

12. Communication/s de la Municipalité

Monsieur le Président donne la parole à Madame Evelyne VOGEL qui souhaite rappeler quelques points sur Région de Nyon et le Forum, auquel une dizaine de conseillers de Trélex étaient présents. Le maître mot : améliorer la communication, mieux informer. Mme VOGEL présente pour exemple les projets sur l'amélioration des transports publics : en 2010, 51 communes ont accepté de verser CHF 150/habitant pour alimenter un fonds. Sur les 11 préavis, des crédits ont été dépassés pour certains, d'autres sont en

deçà ; un montant de CHF 1,3 million n'a pas été dépensé et restera dans le fonds. Pour Trélex, cela représente CHF 215'000, dont CHF 26'000 à payer fin 2018. Le résultat est l'augmentation de 54 % de la fréquentation des transports publics. À noter que participent également des communes hors Région de Nyon, Céligny ainsi que des communes du District de Morges.

Madame VOGEL ajoute que le site internet de Région de Nyon détaille les préavis et présente des rapports.

Elle remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis concernant la révision du PGA et souhaite la bienvenue au futur Municipal.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cédric MARZER, qui rappelle une interpellation de Monsieur François VAUTIER à la séance du Conseil du 29 octobre 2018 sur des abus constatés à la Déchetterie intercommunale. La Municipalité s'est saisie des différents points et les a relayés aux Municipaux des 3 communes en charge de la déchetterie en réunion, le 22 février 2019. Au vu des constatations faites par ceux-ci, des décisions ont été prises dans le but d'éviter les abus et de faciliter les contrôles. Le règlement d'utilisation ne semble pas devoir être modifié. En revanche, une meilleure application est préconisée à travers les mesures prises.

En qualité de conseiller communal, Monsieur VAUTIER remercie pour la réponse et se déclare satisfait.

Monsieur MARZER remercie chaleureusement Madame ROCHAT pour la collaboration au sein de la Municipalité et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite.

Le Président donne la parole à Madame Odile ROCHAT.

Madame ROCHAT rappelle une anecdote datant de la campagne en 2013 pour son élection à la Municipalité : une personne lui avait conseillé de « retourner au pays des dopés », allusion à la carrière sportive de Madame ROCHAT. Il est amusant de faire le lien avec son nouveau poste de Cheffe du Service des sports de la Ville de Nyon. Elle rappelle qu'elle a eu beaucoup de plaisir comme Municipale et son intérêt à traiter des dossiers très diversifiés, exigeant une grande faculté d'adaptation. Elle souhaite plein succès à Monsieur Philippe DEPIERRE et remercie le Conseil. L'assemblée l'applaudit.

13. Assermentation de Monsieur Philippe DEPIERRE, nouveau municipal

Le Président invite Monsieur Philippe DEPIERRE, nouvellement élu à la Municipalité, à venir devant l'assemblée et à prêter serment. Il lui lit le serment d'assermentation, qui comporte une phrase complémentaire pour les membres de l'exécutif. Monsieur DEPIERRE répond « Je le promets ». Il est chaleureusement applaudi par toute l'assemblée.

Monsieur DEPIERRE remercie l'ensemble du Conseil et le Bureau pour la parfaite entente, souhaite bonne chance au nouveau Président, et à Madame ROCHAT pour son nouveau poste à Nyon, et se réjouit de travailler avec ses futurs collègues dès le 1^{er} mai 2019.

Madame VOGEL précise que Monsieur DEPIERRE reprend le dicastère de Madame ROCHAT, soit Social/Enfance, Écoles/AISGE, Auberge, Bâtiments communaux, mis à part le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), qu'elle assumera elle-même.

14. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée. Monsieur Philippe MEIER prend la parole. Il demande la raison pour laquelle, selon le bulletin de la commune, la Municipalité a décidé d'arrêter la livraison de bois. Le Municipal en charge étant absent, le Président suggère de reporter la question au prochain Conseil. En deuxième lieu, Monsieur MEIER exprime une doléance concernant la sortie des

aînés à la Fête des Vignerons, dont le budget attribué ne permet pas de prendre toutes les inscriptions. Il le regrette et souhaite savoir qu'elle suite sera donnée par la Municipalité.

Concernant la sortie des aînés, Monsieur MARZER explique que le succès a dépassé les attentes avec un nombre de demandes supérieur aux réservations (environ 20 personnes en liste d'attente sur 80 places prévues). La Municipalité se demande si la Commission des Finances accepterait de revoir le budget. Le Président propose que ce point soit repris au prochain Conseil.

Monsieur Pierre-André CUVIT suggère, pour simplifier le contrôle de l'accès à la déchetterie pour les entreprises, la consultation du Registre du commerce, en lieu et place du document que les entreprises doivent régulièrement remplir.

Monsieur MARZER répond que la Municipalité va étudier s'il est possible de simplifier la procédure.

Monsieur Werner REUST souhaite savoir si l'éboulement de terrain aux sources de la Combe Froide affecte le captage d'eau.

Le Président donne la parole à Monsieur MARZER. Celui-ci rappelle que l'éboulement a eu lieu lors des importantes précipitations en janvier 2018, qui ont provoqué des inondations. Un géologue suit actuellement la situation et la Municipalité prend des dispositions pour maintenir les conditions de sécurité. Un contrôle plus fréquent que d'habitude révèle que le fonctionnement actuel des sources, la qualité de l'eau et son débit sont bons, malgré la sécheresse de l'été 2018. Il prévient le Conseil d'un éventuel préavis à venir pour assurer cette zone et éviter l'érosion du terrain en cas de grosses précipitations. Le Canton est avisé, pour le cas où les travaux motiveraient des subventions. Le Conseil sera informé en temps voulu du montant des travaux et de celui des subventions.

Monsieur Olivier DE LORIOU intervient pour rappeler que les privés sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires contre les chenilles processionnaires. Il demande à la Municipalité de renforcer, de son côté, les mesures d'éradication de ces insectes sur tout le territoire de la commune.

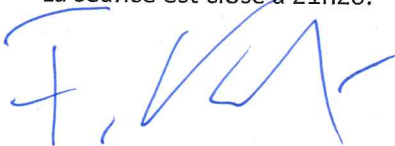
Le Président donne la parole à Madame ROCHAT, en l'absence de Monsieur HOFMANN. Elle assure que les chenilles et les nids constatés dans les forêts et les lieux publics sont systématiquement traqués par Monsieur MATTHEY. Les personnes qui trouvent un nid sont priées de le signaler en appelant la commune.

Monsieur Stephan WENGER encourage à ce que, en lien avec la préservation des biens de la commune mentionnée dans les serments prononcés, l'on privilégie autant que possible des entreprises de Trélex (cadeaux, etc.).

Monsieur le Président indique que la remarque est notée.

En l'absence de question supplémentaire, il rappelle la date du prochain Conseil, jeudi 20 juin, et remercie la Municipalité pour l'invitation à l'apéritif qui suit cette séance en l'honneur des différentes élections et du départ de Madame Odile ROCHAT. Enfin, il souhaite à tous une belle fête de Pâques.

La séance est close à 21h20.



Le Président
François VAUTIER



La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN